

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10144*
4 mars 1971

ORIGINAL : FRANCAIS



LETTRE DATEE DU 4 MARS 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA BULGARIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie en rapport avec les dernières initiatives de la République arabe unie et de la déclaration du Gouvernement soviétique du 28 février dernier.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de
la Bulgarie auprès de
l'Organisation des
Nations Unies,
(Signé) Guézo GROZEV

* Egalement publié sous la cote A/8294.

DECLARATION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE BULGARIE

En rapport avec les dernières initiatives de la République arabe unie pour le règlement pacifique de la crise au Proche-Orient, la position d'Israël et la déclaration du Gouvernement soviétique du 28 février 1971, un représentant du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie a déclaré devant l'agence BTA :

"Après l'initiative du cessez-le-feu et la proposition de rouvrir le canal de Suez à la navigation, en réponse aux questions du représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Dr Jarring, la République arabe unie s'est déclarée prête à conclure un traité de paix avec Israël. La proposition égyptienne prévoit la cessation de l'état de belligérance, le respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de tous les pays de la région, à condition qu'Israël retire ses troupes de la péninsule de Sinaï, de tous les territoires occupés et applique les résolutions adoptées sur les réfugiés palestiniens. Ces propositions constructives de la République arabe unie représentent en fait la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 et créent ainsi une base pour le règlement politique de la crise au Proche-Orient. Elles furent accueillies avec satisfaction par les peuples du monde entier, y compris par les peuples américains, qui aspirent sincèrement à la paix au Proche-Orient. Elles reçurent l'appui total des pays socialistes. Quelle fut la réponse d'Israël à cette initiative? Persistant dans sa politique d'agression, Israël a, dans sa déclaration du 21 février 1971, en fait rejeté les propositions de la République arabe unie visant à la solution pacifique de la crise. Il a donné une réponse négative à la question sans la solution de laquelle il ne peut y avoir de paix au Proche-Orient, à savoir le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés. Ainsi Israël a rendu plus difficile la mission du Dr Jarring, a manifesté son mépris à l'égard de toutes les résolutions des Nations Unies et a prouvé une fois de plus ses intentions agressives.

La réponse d'Israël peut empêcher la prolongation du cessez-le-feu le long du canal de Suez et sur les autres fronts qui expire le 7 mars 1971.

En ce moment crucial, le 28 février 1971, le Gouvernement soviétique a publié une déclaration qui démasque les manoeuvres des agresseurs et de leurs protecteurs, montre la voie à suivre et les moyens à employer qui seuls peuvent aider au règlement de la crise au Proche-Orient.

Au moment où l'on se pose la question du règlement politique ou de la confrontation militaire, la déclaration du Gouvernement soviétique exprime la position de toute l'humanité progressiste, à savoir que la seule voie pour la solution du conflit sont les moyens pacifiques. C'est pour cette raison que la déclaration est un document d'importance politique capitale qui sans aucun doute unira et mobilisera les forces progressistes du monde contre les intentions agressives d'Israël. Maintenant plus que jamais les parties intéressées se doivent d'appuyer l'initiative pacifique du Gouvernement soviétique et de ne pas permettre à Israël et à ses dirigeants de faire échouer le règlement politique du conflit.

Le Gouvernement bulgare appuie entièrement et totalement la déclaration opportune du Gouvernement soviétique. Il est profondément convaincu qu'elle contribuera au règlement pacifique de la crise au Proche-Orient.

Notre gouvernement condamne la politique d'Israël qui mène à l'aggravation de la situation dans cette région du monde. Il considère qu'Israël ne saurait persister dans sa politique d'agression s'il ne jouissait pas de l'appui sans réserve des Etats-Unis d'Amérique qui de toute évidence visent à briser le mouvement de libération nationale dans les pays arabes et la suppression des régimes progressistes qui y sont instaurés. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie et le peuple bulgare tout entier déclarent leur appui total aux propositions constructives de la République arabe unie pour le règlement du conflit au Proche-Orient. La République populaire de Bulgarie a été et sera un ami fidèle des peuples arabes dans leur juste lutte. Tout comme par le passé, nous apporterons une aide morale et matérielle totale aux peuples arabes dans la lutte pour la liquidation des séquelles de l'agression.

La crise au Proche-Orient peut et doit être résolue par des moyens pacifiques, sur la base de l'application intégrale des résolutions du Conseil de sécurité et à condition que l'agresseur se retire des territoires arabes occupés."

